

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU PAS-DE-CALAIS PORTANT SUR L'ANNÉE 2022**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule : la commission de surendettement des particuliers du Pas-de-Calais est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2022 (4.394 dossiers) dans le département du Pas-de-Calais a diminué de 9,2% par rapport à 2021. Cette baisse est plus importante que celle observée dans la région Hauts-de-France avec – 5,5% et en France métropolitaine avec – 6,5%.

Il est à noter qu'en 2021, année faisant suite à la crise sanitaire de 2020, une hausse des dépôts de dossiers de 12,7% avait été observée. En revanche, en prenant 2019 comme année de référence, l'évolution des dépôts était déjà en net recul (– 14,5%) pour le département, baisse constatée également en région (– 15,1%) et au niveau national (– 15,5%).

La proportion des redépôts (sur 12 mois à fin septembre) est en baisse de 1,5% et représente 46,9% des dossiers déposés. Cette diminution est plus marquée qu'en Hauts-de-France avec une baisse de 0,9% et qu'en France métropolitaine avec une baisse de 0,5%.

La part de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances s'établit à 9,9% des dépôts. Elle diminue de 3,3 points dans le département et est inférieure à la part observée aux niveaux régional et national avec 10,8%.

Recevabilité et orientation

En 2022, la commission de surendettement du Pas-de-Calais a décidé de la recevabilité pour 4.114 dossiers et de l'irrecevabilité pour 181 autres. Le rapport de 96,1% de dossiers recevables et 3,9% d'irrecevables est dans la lignée de celui de la région (95,5% et 4,5%) et du niveau national (94,8% et 5,2%).

La proportion de dossiers recevables avec résidence principale s'inscrit de nouveau en baisse (5,7% contre 6,2% en 2021) ; une baisse est également observée en région, avec 7,4% contre 8,2% en 2021, et en France métropolitaine, avec 8,3% contre 8,9% en 2021.

Le pourcentage de dossiers orientés par la commission pour lesquels la capacité de remboursement est négative et ne comportant aucun bien immobilier est de 51,4% dans le département, contre 50,9% en région et 45,5% en France métropolitaine. Ces pourcentages sont relativement stables d'une année sur l'autre.

La proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire reste plus importante dans le Pas-de-Calais (41,7%) que dans la région (40,3%). Il est néanmoins noté un net retrait de 3,6% par rapport à 2021, retrait du même ordre que celui constaté pour la région mais moins important qu'au niveau national (-1,5%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Sur l'ensemble des dossiers traités par le secrétariat de la commission en 2022 :

☐ 4,7% ont abouti à un plan définitif, dans le cadre de l'orientation en conciliation prévue pour les dossiers avec bien immobilier (5,5% en 2021 ; -0,8 point) ; cette proportion demeure inférieure par rapport à celle observée dans la région (6,3% contre 7,1% en 2021) et dans l'ensemble de la France (7,3% contre 7,9% en 2021), corrélativement à la part de dossiers comportant un bien immobilier.

☐ 45,2% des dossiers ont fait l'objet de mesures imposées (soit dans le cadre de leur orientation initiale en mesure imposée, soit après un échec de l'orientation en conciliation), proportion devenue un peu supérieure à celle observée en région (44,3%) et à celle observée en France (42,7%). 17,1% des dossiers traités en 2022 dans le département ont fait l'objet d'un effacement partiel réglant la situation de surendettement (contre 16,6% en région et 17,9% en France).

☐ 39,8% des dossiers traités ont abouti à une orientation en rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, marquant une diminution par rapport à 2021 avec 42,9%. Cette proportion s'est aussi inscrite en baisse en région (37,6% ; -3,4 points) et, mais de façon moins marquée, pour l'ensemble de la France (37,5% ; -1,9 point).

L'ensemble des situations définitivement traitées dans le département en 2022 a concerné 4.694 dossiers (27,3% de la région) et a porté sur un endettement global de 120 M€ (23,3% du total régional) ; 42 M€ (26% du total des Hauts-de-France) ont été effacés, soit dans le cadre de mesures imposées suite à rétablissement personnel, soit dans le cadre de mesures imposées avec effacement partiel. Le taux d'effacement dans le département du Pas-de-Calais (30,2%) est le plus fort comparativement aux autres départements de la région, pour un taux global de 27% en Hauts-de-France, mais le montant moyen effacé (16.073 euros) est plus faible dans le Pas-de-Calais qu'en région (17.244 euros) ou qu'au niveau national avec 20.224 euros.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion de solutions pérennes mises en place dans le Pas-de-Calais s'établit en 2022 à 75,5%, soit une part supérieure à celles observées pour la région (71,9%) et pour l'ensemble du territoire (74,6%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du Tribunal	3 réunions	Rencontre de 3 Tribunaux sur les 9 du département
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Depuis 2019, année de la dénonciation de la convention nationale CCAPEX, le secrétariat de la commission transmet de manière dématérialisée la liste des dossiers recevables qui comportent une dette locative dans le logement actuel.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	120 travailleurs sociaux formés 8 sessions de formation pour 91 étudiants de l'IRTS 1 réunion avec le FSL	Nombreuses sessions de formation organisées dans le cadre du partenariat avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais.
Rencontre avec l'UDCCAS dans le cadre de la convention nationale	1 entretien en janvier 2022 avec la Présidente de l'UDCCAS	Les acteurs des CCAS participent aux actions de formation organisées avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1 réunion pour 28 personnes des différentes antennes des Restaurants du Cœur dans le département	Une action de formation menée auprès de 28 personnes des différentes antennes du Restaurant du Cœur dans le département.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 réunions du CDIF	2 réunions du Conseil départemental de l'inclusion financière (CDIF)
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	9 formations pendant la semaine de l'Éducation financière : 49 élèves, 10 enseignants et 10 conseillers de Pôle emploi 19 sessions SNU : 347 jeunes 3 webinaires : 85 enseignants	Actions organisées pour des classes de collégiens ou de lycéens lors de la semaine de l'Éducation Financière. Actions organisées avec des jeunes dans le cadre de contrats engagement jeunes avec des agences de Pôle emploi SNU : Service National Universel. Organisation d'un webinaire régional à destination des enseignants sur des sujets d'actualité et de 2 webinaires sur les ressources mises à disposition en matière d'éducation financière.

² (organisées ou participation)

Relations avec les Tribunaux :

Les réunions avec les Tribunaux ont pour objectif d'échanger sur l'application du dispositif de surendettement, de discuter sur les méthodes de travail respectives et sur les besoins des Tribunaux en matière de transmission de pièces, tout ceci pour aboutir à une solution motivée qui satisfasse l'ensemble des parties.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, il est proposé au débiteur un suivi social s'il sollicite une nouvelle fois la commission. Cet accompagnement est assez rarement suivi par le débiteur qui ne fait pas la démarche de recourir à ce type de prestation.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Des difficultés de compréhension des courriers demeurent, même si ces courriers ont été simplifiés au cours des années.

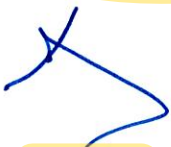
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

On observe des difficultés pour aboutir à une décision lorsque le dossier est orienté en rétablissement personnel avec liquidation judiciaire. Le jugement d'ouverture aboutit à la nomination d'un mandataire judiciaire mais le dispositif n'est pas mis en place.

La loi du 14 mai 2022 (API) envisage des mesures de protection en faveur de l'entrepreneur individuel en créant une séparation entre le patrimoine personnel et professionnel. Le point d'entrée devient désormais le Tribunal de commerce ou le Tribunal judiciaire mais le dispositif nécessite encore des ajustements au niveau opérationnel, notamment avec la création du CERFA correspondant.

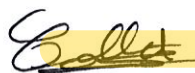
À Arras, le 2 mars 2023

Le Président de la commission,



Jacques BILLANT
Préfet du Pas-de-Calais

Le Secrétaire de la commission,



Didier COLLET
Directeur départemental
de la Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

INDICATEURS	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	4 839	4 394	-9,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,4%	46,9%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	13,2%	9,9%	
Dossiers décidés recevables par la commission	4 615	4 114	-10,9%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	6,2%	5,7%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	152	181	19,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	30,3%	29,8%	
Dossiers orientés par la commission	4 670	4 144	-11,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	51,6%	51,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	45,3%	41,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,3%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,5%	58,3%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	5 186	4 694	-9,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,2%	6,4%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	2,9%	3,9%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	42,9%	39,8%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,2%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,5%	4,7%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,6%	2,6%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	2,9%	2,2%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	42,2%	45,2%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	31,9%	33,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,6%	17,1%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	10,4%	12,1%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	77,5%	75,5%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	41	23	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	34	31	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	PAS-DE-CALAIS	HAUTS-DE-FRANCE	MÉTROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	3,9%	4,5%	5,2%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	39,8%	37,6%	37,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	4,7%	6,3%	7,3%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	45,2%	44,3%	42,7%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	75,5%	71,9%	74,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Pas-de-Calais	Dettes financières	78 782	3 074	13 789	65,7%	74,6%	11 405	3,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	22 724	272	379	18,9%	6,6%	78 557	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	54 233	2 745	11 467	45,2%	66,6%	11 613	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	1 825	1 653	1 943	1,5%	40,1%	612	1,0
	Dettes de charges courantes	20 100	3 258	11 638	16,8%	79,0%	3 338	3,0
	Autres dettes	21 047	2 168	4 940	17,5%	52,6%	1 602	2,0
	Endettement global	119 929	4 123	30 367	100,0%	100,0%	13 126	6,0

	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Hauts-de-France	Dettes financières	364 008	11 447	52 104	70,9%	75,8%	12 432	3,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	139 965	1 413	2 072	27,3%	9,4%	88 265	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	216 704	10 254	42 884	42,2%	67,9%	11 926	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	7 339	5 987	7 148	1,4%	39,7%	642	1,0
	Dettes de charges courantes	74 285	11 994	43 845	14,5%	79,5%	3 380	3,0
	Autres dettes	74 835	8 083	18 421	14,6%	53,5%	1 630	2,0
	Endettement global	513 128	15 096	114 370	100,0%	100,0%	14 408	7,0

Rapport d'activité des commissions (endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0